REPUBLIQUE FRANCAISE



Extrait des délibérations de la Commission Permanente du Conseil Général

DOSSIER N° 20 - RÉVISION N° 1 DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (P.D.E.S.I.) RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE NATURE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Sport,

VU la délibération n° 7 du Conseil Général du 28 juin 2007 instituant la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.),

VU la délibération n° 4 du Conseil Général du 29 mars 2010 décidant des principes et objectifs au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) relatifs aux sports et activités de nature,

VU la délibération n° 4 du Conseil Général du 31 mars 2011 fixant les conditions d'exercice des compétences du Conseil Général et de la Commission Permanente,

VU la délibération n° 10 du Conseil Général du 4 novembre 2011 adoptant le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) relatifs aux activités de nature,

VU la délibération n° 11 du Conseil Général du 25 juin 2012 modifiant les modalités d'aide à l'aménagement des espaces, sites et itinéraires inscrits au P.D.E.S.I. ou ayant été présélectionnés par la C.D.E.S.I.,

VU l'avis de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.) du 8 décembre 2011.

VU le rapport n° 20 de Monsieur le Président du Conseil Général du 5 avril 2013,

DELIBERE

ARTICLE 1er - Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports et activités de nature est révisé. Les espaces, sites et itinéraires listés en annexe n° 1 de la présente délibération et visés aux cartes jointes en annexes n° 2 et 3 y sont inscrits, à savoir :

- 7 circuits de randonnée pédestre
- 1 itinéraire cyclotouristique

ARTICLE 2 – Les conventions et avenants visant à fixer les droits et obligations des parties en ce qui concerne les espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental, sont approuvés et Monsieur le Président du Conseil Général est autorisé à les signer au nom du Département :

- Convention-type figurant en annexe n° 4 de la présente délibération avec les communes citées à l'annexe n° 1, relative à l'entretien, à la surveillance et à la pérennité des itinéraires,
- Avenant-type figurant en annexe n° 5 de la présente délibération avec les communes citées à l'annexe n° 1 visant à étendre les droits et obligations fixées par conventions, à de nouveaux itinéraires,
- Avenant n° 1 avec les Communautés de Communes du Pays de Ronsard et de la Sologne des Etangs figurant respectivement aux annexes n° 6 et 7 de la présente délibération visant à étendre les droits et obligations fixées par conventions, à de nouveaux itinéraires.

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Général
certifie que le présent acte
a été transmis au Représentant
de l'Etat le : 15 AVR 2013
Affiché le : 10 AVR 2013
Notifié le : Et est exécutoire le :

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL, Pour le Président du Conseil Général et par délégation, Le Chef du servi<u>c</u>e de l'assemblée,

M M 21 Arnaud THIRARD COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL Réunion du 5 Avril 2013 Transmis pour exécution à Direction Jeunesse, sports et enseignement supérieur

Blois, le (18 AVR. 2013

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL, Pour le Président du Conseil Général et par délégation, Le Chef du service de l'assemblée,

Arnaud THIRARD

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Maurice LEROY

ANNEXE N° 1 A LA DELIBERATION - REVISION N° 1 DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (P.D.E.S.I.) RELATIFS
AUX SPORTS ET ACTIVITES DE NATURE

Code P.D.E.S.I.	E.S.I. Espace, Site ou Itinéraire	Activité au titre de laquelle l'E.S.I. est inscrit	Longueur	Communes concernées	Nom de l'E.S.I.	Nature de l'accord entre la commune et le Conseil Général (correspondance avec les annexes 4 et 5 de la présente délibération)
		СОММП	NAUTE DE C	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RONSARD	NSARD	
Ped 0087	ltinéraire	randonnée pédestre	12.5 Km	SASNIERES PRUNAY-CASSEREAU HOUSSAY	Nom à venir	Avenant n° 1 (annexe 5) Avenant n° 1 (annexe 5) Avenant n° 1 (annexe 5)
		COMMUNAUT	UTE DE CON	TE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS	S ETANGS	
Ped 0041	ltinéraire	randonnée pédestre	23,4 km	VERNOU-EN-SOLOGNE COURMEMIN	Circuit des Rouzières	Convention (annexe 4) Convention (annexe 4)
Ped 0042	Itinéraire	randonnée pédestre	11 km	VERNOU-EN-SOLOGNE	Circuit de la Noue	Convention (annexe 4)
Ped 0038	ltinéraire	randonnée pédestre	13 km	MILLANCAY	Circuit de la Fourchetterie	Convention (annexe 4)
Ped 0032	ltinéraire	randonnée pédestre	14,5 km	LA MAROLLE-EN- SOLOGNE VILLENY	Circuit de la Giraudière	Convention (annexe 4) Avenant n° 1 (annexe 5)
Ped 0033	Itinéraire	randonnée pédestre	15 km	LA MAROLLE-EN- SOLOGNE YVOY-LE-MARRON	Circuit de Villebourgeon	Convention (annexe 4) Avenant n° 1 (annexe 5)

Code P.D.E.S.I.	E.S.I. Espace, Site ou Itinéraire	Activité au titre de laquelle l'E.S.I. est inscrit	Longueur	Communes concernées	Nom de l'E.S.I.	commune et le Conseil Général (correspondance avec les annexes 4 et 5 de la présente délibération)
Ped 024	ltinéraire	randonnée pédestre	10.5 km	DHUIZON LA FERTE-SAINT-CYR	Circuit du Mesnil	Avenant n° 1 (annexe 5) Convention (annexe 4)
Cyclo 001	ltinéraire	cyclotourisme	35 km	DHUIZON MONTRIEUX-EN- SOLOGNE NEUNG-SUR-BEUVRON LA FERTE-BEAUHARNAIS SAINT-VIATRE	Axe directeur de « La Sologne à vélo »	Avenant n° 1 (annexe 5) Convention (annexe 4)





